



Cagnotte, le 29 novembre 2013

Monsieur Eric LOPEZ
Commissaire Enquêteur
c/o Monsieur le Maire
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
40800 AIRE S/ADOUR

TRANSMISSION ELECTRONIQUE : mairie@aire-sur-adour.fr

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU en ce qui concerne 5 dossiers - la demande est présentée par la commune – du vendredi 26 octobre au samedi 30 novembre 2013

Monsieur le Commissaire enquêteur,

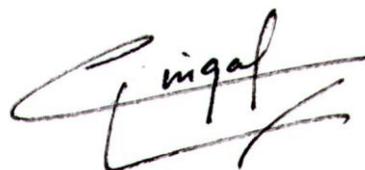
Nous regrettons de ne pas avoir été en mesure d'étudier l'ensemble des dossiers faute de temps. Toutefois nous souhaitons vivement attirer votre attention sur l'un des dossiers, celui qui concerne le secteur le long de route qui va d'Aire Sur l'Adour au Houga où se trouvent un secteur d'habitation et une clinique construits logiquement en retrait de l'axe routier. Or il est question maintenant, pour réaliser un lotissement (Les chênes) de supprimer la bande boisée tampon ! Ceci semble étonnant, voire absurde (surtout si l'on coupe les chênes !) pour les raisons suivantes :

- il va y avoir une augmentation la fréquentation de cet axe. Le boisement constitue une zone tampon qui coupe les bruits et capte les pollutions (en particulier les particules microscopiques) de la circulation. Il représente un espace de détente pour les personnes qui résident dans le secteur.
- ce boisement est intéressant puisqu'il constitue un habitat et représente un corridor écologique : Trame verte selon la définition du Grenelle de l'Environnement (P.J. n° 1 photo - sortie d'Aire S/Adour)
- secondairement il assure un micro-climat, ce qui est attesté par la présence d'orchidées sur le bord de la route (P.J. n° 2 photo). Sur cet photo, on voit bien le dilemme : sur le devant de la photo un boisement intéressant, à l'arrière une haie monospécifique de

résineux avec une clôture. La SEPANSO demande si la municipalité souhaite favoriser la banalisation du paysage et l'éradication de la biodiversité du secteur.

Nous espérons que vous apprécierez comme nous la demande de la municipalité et que vous affirmerez la nécessité de préservation de cet espace boisé qui mériterait d'être défini comme Espace Boisé Classé. Il ne serait pas normal d'exposer des populations aux nuisances induites par la circulation lors qu'on connaît les problèmes sanitaires induits par les véhicules, en particulier diesel (P.J. n° 3 – Le diesel tue)

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO LANDES
Secrétaire Général Adjoint Fédération SEPANSO AQUITAINE
Administrateur France Nature Environnement
Membre du Comité Economique et Social Européen
00 33 (0)5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr